

Emmanuel Macron veut « une réorganisation en profondeur » de la politique d'asile et d'immigration

Publié le 06/09/2017 • Par Julie Clair-Robelet • dans : France

Devant les préfets réunis à l'Élysée mardi 5 septembre, le président de la République a annoncé une "refondation complète de notre politique d'asile et d'immigration". Il souhaite ainsi qu'un projet de loi soit adopté au premier semestre 2018 et souligne sa volonté de "relancer la politique d'intégration républicaine".

« Nous accueillons mal, en ne garantissant pas rapidement une mise à l'abri ou un hébergement aux migrants », « nous sommes inefficaces dans l'expulsion » et « notre politique d'intégration manque d'ambition et de moyens ». Le constat est clair et sans appel.

Dans son discours de rentrée devant les préfets mardi 5 septembre, Emmanuel Macron regrette le manque de « stratégie d'ensemble » de la politique d'asile et d'immigration et détaille le contenu du projet de loi qu'il souhaite voir adopté rapidement.

Accélérer le traitement de la demande d'asile

L'objectif de ce texte, porté par le ministre de l'Intérieur, « est simple », selon le président de la République : « que le modèle français se rapproche du modèle allemand ». Dans la pratique, cela sera néanmoins plus complexe. Il demande ainsi aux préfets de se mobiliser pour renforcer « rapidement » les capacités d'hébergement dans le cadre du plan gouvernemental présenté par le Premier ministre le 12 juillet dernier.

Mais au-delà des 5000 places prévues pour les centres provisoires d'hébergement en 2018 et des 7500 places pour les demandeurs d'asile d'ici 2019, Emmanuel Macron veut mettre l'accent sur l'accélération du traitement de la demande d'asile. Un délai qui peut aujourd'hui atteindre facilement 18 mois et qu'il souhaite réduire à « 6 mois en moyenne, tous recours inclus ».

Il réclame pour cela une « réorganisation en profondeur » du traitement administratif et une implication « personnelle » des préfets dans la maîtrise des délais d'accueil et d'enregistrement des demandes.

Autre constat négatif : la gestion des mineurs non accompagnés « n'est pas satisfaisante et représente une charge croissante pour les conseils départementaux ». Édouard Philippe avait indiqué lors de la présentation du « Plan migrants » que la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, allait conduire des discussions avec les départements. Sans détail sur l'avancée des discussions, le président de la République annonce que des propositions seront faites « d'ici la fin de l'année pour revoir complètement la question de l'accueil et de l'accompagnement de ces mineurs ».

À lire aussi

- Des familles d'accueil pour les jeunes migrants isolés
- Un nouveau « plan migrants » bien éloigné des territoires

Politique d'intégration républicaine

Si Emmanuel Macron appelle à accélérer l'expulsion des « milliers d'étrangers en situation irrégulière qui vivent dans un no man's land administratif », il demande également une meilleure intégration des étrangers « qui ont vocation à demeurer sur le territoire, en particulier les réfugiés statutaires ». Pour cela, le président de la République ne donne pas de feuille de route précise.

« Nous allons amplifier notre démarche d'accueil des réfugiés, dont un trop grand nombre sont encore accueillis dans les centres d'accueil et d'orientation ou dans le dispositif national d'asile, alors qu'ils devraient bénéficier d'un logement », affirme-t-il. Un objectif que sera chargé d'atteindre le délégué interministériel qu'il reste encore à désigner.

Le futur projet de loi devra également remettre en avant une « politique d'intégration républicaine, dont le chantier avait été abandonné en 2014 ». Là encore, le constat du président de la République est sévère : « Nous sommes moins bons que la plupart de nos collègues européens pour apprendre la lecture rapidement, intégrer dans le marché du travail ou dans les filières qui permettent de trouver une place dans la société. »

Il annonce ainsi que le député La République en marche Aurélien Taché (Val-d'Oise) sera chargé d'une mission sur la refonte de la politique d'intégration qui devra notamment privilégier l'apprentissage du français.